

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation de l'engagement
du sapeur 1ère classe Bénédicte
VANDEWALLE du CIS CAHUZAC

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sapeur 1ère
classe Bénédicte VANDEWALLE en date du 18 juin 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CAHUZAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe
Bénédicte VANDEWALLE du centre de secours de CAHUZAC à compter du 18 juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **21 AOUT 2015**



Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :